YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/106

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à la SAEM de Logement Habiter à Yerres pour l'opération acquisition-amélioration-construction de logements 40 rue de la Grange.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2006 relative à la subvention attribuée par la commune à la SAEM Habiter à Yerres,

CONSIDERANT les aléas techniques liés à la maitrise d'œuvre qui engendrent des surcoûts non prévus dans le plan de financement initial

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'accorder à la SAEM Habiter à Yerres une subvention complémentaire d'un montant de 62 000€ dans le cadre de l'opération acquisition-amélioration-construction de 9 logements, 40 rue de la Grange à Yerres,

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 24-10-08
et de la publication le 24-10-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES Cedex
01 69 49 76 00
01 69 48 63 98

La douceur de vivre
Internet : www.yerres.fr